

« Gérer des projets immobiliers et entretenir un parc immobilier dans l'enseignement privé sous contrat »

- C1. Garantir le respect des normes « Établissement recevant du public » (ERP), locaux hébergeant des activités du secteur tertiaire et « Personne à Mobilité Réduite » (PMR)
- C2. Contribuer au pilotage de la gestion durable du parc immobilier et de ses équipements
- C3. Assurer la rédaction technique d'un cahier des charges et la mise en concurrence de prestataires
- C4. Constituer des dossiers techniques de travaux en adéquation avec le projet à réaliser et dans le respect de la législation, des obligations conventionnelles et du budget prévisionnel afin d'assurer la réalisation des travaux.
- C5. Gérer le rôle de maître d'ouvrage de l'établissement dans la conduite et le déroulement des projets
- C6. Proposer un plan de financement réaliste en sollicitant des sources diverses
- C7. S'assurer de la réalisation des demandes de déblocages des fonds par rapport aux prévisions et à l'état d'avancement du chantier afin d'assurer le paiement des prestataires dans le respect des obligations contractuelles et la livraison des étapes du chantier

REFERENTIEL BADGE IMMOBILIER

| RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i> | RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i> | RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i> | |
|--|--|--|---|
| | | MODALITÉS D'ÉVALUATION | CRITÈRES D'ÉVALUATION |
| A1. Gestion du parc immobilier de l'établissement | <p>C1. Garantir le respect des normes « Établissement recevant du public » (ERP), locaux hébergeant des activités du secteur tertiaire et « Personne à Mobilité Réduite » (PMR) en organisant les visites de la commission de sécurité, en vérifiant les mises à jours régulières des différents registres de sécurité (incendie, équipements sportifs, aires de jeux) afin d'assurer la conformité et le respect des obligations légales et réglementaires et le cas échéant le lancement des travaux nécessaires pour la mise en conformité progressive de l'établissement.</p> | <p>Les modalités d'évaluation de la certification :</p> <p>ETO : entretiens techniques à l'oral <i>présentiel ou à distance</i></p> <p>Ces entretiens prennent appui sur deux types de documents :</p> <p><i>a) des études de cas individuelles élaborés par les évaluateurs qui doivent être contrôlés, commentés ou effectués</i></p> <p><i>b) des dossiers professionnels élaborés par le candidat qui doivent être commentés et présentés</i></p> <p>Règlement de la certification : Durée évaluation de la certification : 1 heure environ</p> <p><i>Présentation d'un dossier professionnel élaboré par le candidat (soit à partir de l'exemple de son</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> - Les principales normes ERP et PMR sont expliquées - Les critères de classement de l'ERP sont connus et expliqués pour être en capacité de les adapter en cas notamment d'évolution des effectifs. - Les différents registres de sécurité, leur mise à jour périodique - Le principe du respect de l'accessibilité et le respect du dispositif éco-énergie-tertiaire et autres réglementations environnementales sont expliqués sans erreurs majeures - Des exemples de travaux ou de mise en conformité dans l'établissement sont présentés et argumentés - Un compte-rendu de commission de sécurité est présenté et commenté |
| | <p>C2. Contribuer au pilotage de la gestion durable du parc immobilier et de ses équipements en instaurant des visites d'état des lieux réguliers, en prenant en compte toutes les réglementations notamment écologiques (dispositif éco-énergie tertiaire, RE 2020, dispositif éco-énergie tertiaire,...), en priorisant les travaux à effectuer en fonction de l'urgence, l'importance des besoins et l'impact environnemental grâce à l'utilisation d'outils de pilotage sectoriels tels qu'un Schéma Directeur Immobilier afin de préserver un bon état général du patrimoine et de respecter les obligations réglementaires.</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Les principes d'un état des lieux sont présentés sans erreurs majeures ; la finalité de la gestion durable est expliquée - Les travaux sont présentés et justifiés en fonction des priorités et en fonction de l'impact environnemental ; - <i>Il énonce la méthodologie pour dresser un état des lieux et présente, en s'appuyant sur un document, un schéma directeur immobilier. A ce titre, les outils de pilotage sectoriels sont utilisés pour instaurer un schéma directeur immobilier et un schéma directeur Energie</i> - Le dispositif-éco-énergie tertiaire est explicité ; le lien entre réglementation et les travaux est expliqué | |

REFERENTIEL BADGE IMMOBILIER

| | | | |
|---|---|--|---|
| <p>A2. Gestion de projets immobiliers en lien avec un maître d'œuvre</p> | <p>C3. Assurer la rédaction technique d'un cahier des charges et la mise en concurrence de prestataires permettant de sélectionner un architecte ou un maître d'œuvre du projet en apportant des précisions techniques du bâtiment, de la restauration, de l'aménagement ou de la construction afin de s'assurer de la bonne adéquation entre la prestation retenue et le besoin</p> | <p><i>établissement, soit un projet construit) comprenant :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Un compte-rendu de commission de sécurité à commenter et argumenter - Le dispositif éco-énergie-tertiaire à présenter : précisions sur les obligations de l'établissement - Règles de suivi des équipements sportifs et aires de jeux à présenter - Des extraits des normes ERP et PMR à commenter - Un cahier des charges ou mise en concurrence à présenter - Une check-list précisant les pièces obligatoires et facultatives d'un dossier technique de travaux - Un dossier technique de travaux à présenter et à argumenter - Exemple de Cerfa en fonction de la nature des travaux - Des tableaux de bord de suivi de plannings (calendrier et budgets) à présenter - Exemples d'un chantier réceptionné (photos/vidéo) à présenter et justifier (réserves) - Plan de financement à présenter et commenter - Calendrier des demandes de déblocage des fonds | <ul style="list-style-type: none"> - Un cahier des charges ou mise en concurrence est rédigé : il présente le(s) besoin(s) en s'assurant de la bonne répartition des rôles entre les acteurs (MO ou DMO, convention immobilière avec le propriétaire des locaux) - Des précisions techniques du bâtiment, de la restauration, de l'aménagement ou de la construction sont intégrées dans le cahier des charges ou la mise en concurrence |
| | <p>C4. Constituer des dossiers techniques de travaux en adéquation avec le projet à réaliser et dans le respect de la législation, des obligations conventionnelles et du budget prévisionnel afin d'assurer la réalisation des travaux.</p> | | <ul style="list-style-type: none"> - Les grandes étapes administratives de la constitution des dossiers techniques sont expliquées - Une demande de permis de construire ou d'autorisation de travaux est présentée : cette demande est conforme à la législation, les règles d'application d'une autorisation ou d'un permis sont expliquées sans erreurs (autorités compétentes, délais d'instruction...), les pièces et documents à joindre sont énumérés - Les obligations conventionnelles (baux, prêts à l'usage) sont présentées et expliquées - Le dossier technique de travaux complet est présenté : les éléments constituant obligatoirement un tel dossier sont présentés sans erreurs ; les obligations conventionnelles et le budget prévisionnel sont respectés, le Cerfa est correctement renseigné, les objectifs sont présentés |
| | <p>C5. Gérer le rôle de maître d'ouvrage de l'établissement dans la conduite et le déroulement des projets,</p> <ul style="list-style-type: none"> - en participant aux réunions et visites de chantier, commissions travaux et états de lieux ; - en appliquant un vocabulaire technique adéquat ; | | <ul style="list-style-type: none"> - Les grandes étapes de la conduite des projets immobiliers sont précisées sans erreurs - La responsabilité du maître d'ouvrage est expliquée, les différences de responsabilité entre maître d'ouvrage et maître d'œuvre et autres intervenants sont précisées - Les conditions de démarrage d'un chantier sont présentées (conditions d'affichage, déclaration d'ouverture/ de fermeture des travaux ...) - Le rôle de la DAT (date d'achèvement des travaux) est précisé |

REFERENTIEL BADGE IMMOBILIER

| | | | |
|---|---|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> - en apportant ses compétences générales dans le domaine du bâtiment ; - en suivant le planning, le calendrier et les budgets au moyen de tableaux de bord ; - en veillant au respect de la réglementation en vigueur ; - en veillant aux souscriptions des assurances nécessaires à la réalisation du projet permettant d'alerter la direction de l'établissement en cas de situation imprévue, de dysfonctionnements dans le déroulement du projet ou de dépassement des budgets et de mobiliser des partenaires externes et procéder à la réception des travaux avec des réserves, le cas échéant | <p>Moyens techniques mobilisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - outils de pilotage sectoriels de l'Interbranches et tout document utile. | <ul style="list-style-type: none"> - Des compétences techniques dans le domaine du bâtiment sont appliquées dans la présentation du chantier - Le vocabulaire technique adéquat est appliqué - Les étapes et démarches de la réception des travaux sont présentées - Des réserves dans la réception de travaux sont présentées et justifiées - Des tableaux de bord sont présentés et commentés, ils permettent de suivre le planning et le budget projeté - <i>Enoncer les situations nécessitant de mobiliser la garantie décennale, la DO, la TRC... et préciser les étapes (présentation des différentes assurances et les risques couverts par ces dernières)</i> |
| <p>A3. Financement du projet immobilier</p> | <p>C6. Proposer un plan de financement réaliste en sollicitant des sources diverses : appel à la générosité, caisse de solidarité immobilière, subventions d'investissement, diverses aides publiques, certificats d'économie d'énergie, fonds propres ou emprunts, afin d'assurer la faisabilité matérielle du projet.</p> | | <ul style="list-style-type: none"> - Les étapes de montage d'un plan de financement sont décrites - Les sources de financement sont présentées, pour chaque source les voies de sollicitation sont précisées - Le plan de financement des travaux sollicite plusieurs sources ; le réalisme des montants et le pourcentage de chaque source au regard du budget total sont justifiés |
| | <p>C7. S'assurer de la réalisation des demandes de débloques des fonds par rapport aux prévisions et à l'état d'avancement du chantier afin d'assurer le paiement des prestataires dans le respect des obligations contractuelles et la livraison des étapes du chantier</p> | | <ul style="list-style-type: none"> - Le calendrier de demandes de déblocage des fonds est suivi et respecte les obligations contractuelles |